Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026

L’Aire des gens du voyage de Courtine modernisée pour 2,5M€



Le Grand Avignon a repris, en régie directe, la gestion des aires d’accueil des gens du voyage en Vaucluse, en janvier 2023. C’est ainsi que les aires de Courtine à Avignon et de Bonpas à Avignon-Montfavet on été revues. Une stratégie durable et globale envers ces citoyens nomades conçue pour une approche réglementaire respectueuse des besoins des familles et dans le respect du schéma départemental. Les droits d’emplacement, les factures d’eau et d’électricité sont totalement recouvrées.

L’Aire des gens du voyage de Courtine, à Avignon, a rouvert le 1er juillet 2025 pour accueillir, actuellement, une dizaine de familles. Pour mémoire, l’aire avait été construite en 1982 et fermée en 2020 pour être entièrement revue et rebâtie, dans le cadre du schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage de Vaucluse, avec pour interlocutrice privilégiée, Nelly Debart, présidente de l’ANGVC, association nationale des gens du voyage citoyens.

Dans le détail

L’aire des gens du voyage de Courtine propose une loge de gardien de 50m2, 24 emplacements de 200m2, soit 48 places dont 5 dévolues aux personnes à mobilité réduite sur 208m2. Chaque emplacement est équipé d’une douche, de deux WC, d’un espace buanderie et d’un local technique partagé entre deux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026

emplacements. Toutes les installations ont été conçues à partir de containers maritimes. Au chapitre paysager, les arbres existants ont été conservés et d'autres devraient être bientôt plantés tandis qu'une large surface a été désimperméabilisée.

A l'ère du numérique

Conformément à la réglementation, il n'y a pas de réservation d'espaces cependant, pour y séjourner, il est nécessaire d'entrer en contact avec le Grand Avignon. La consommation d'eau et d'électricité se fait en prépaiement, via internet, et permet aux usagers de suivre, en temps réel, leur consommation d'eau et d'électricité, notamment depuis leur smartphone.

Combien ça coûte ?

Le Grand Avignon demande 90€ de caution ; 3,20€ par jour pour l'occupation de l'emplacement ; 2,80€ par m3 d'eau utilisée et 0,14€/kWh pour l'électricité. Les séjours sont limités à 3 mois renouvelables sur dérogation.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026

Copyright Fleur Sitruk Comunication Grand Avignon

Les travaux
Les travaux d'un montant de 2,5M€ ont été financés à hauteur de 2,3M€ par le Grand Avignon et 191 462€ par l'Agence de l'eau. Le Département de Vaucluse, quant à lui, participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 35 000€ et sur l'ensemble des aires vauclusiennes gérées par le Grand Avignon.

L'aire de grand passage de Bonpas améliorée
L'aire de grand passage de Bonpas, à Avignon-Montfavet, inaugurée en juillet 2022 par le Grand Avignon, propose un accueil temporaire aux grands groupes de gens du voyage –jusqu'à 150 caravanes- principalement l'été ou lors de rassemblements religieux.

Accès payant, réglementé et soumis à autorisation
Suite aux travaux de l'échangeur de Bonpas, l'entrée de l'aire a été déplacée en juin dernier. Le lieu arbore désormais une petite place centrale en concassé pour améliorer la circulation, et la plateforme de récupération des eaux usagées a été revue. L'aire est équipée de bornes d'eau, d'électricité, d'un système de gestion des déchets, d'une fosse de récupération des eaux usées et des toilettes chimiques. Son accès est réglementé, payant et soumis à autorisation préalable.

Remise en ordre
Cette remise en ordre des aires d'accueil des gens du voyage a été bien reçue comme en témoignent les retours positifs qu'en a eu la Préfecture de Vaucluse, les Services de l'Etat et des associations dont l'Association nationale des gens du voyage citoyens. «Notre territoire est régulièrement cité en exemple dans les instances départementales, a indiqué Joël Guin, président du Grand Avignon, pour le respect et l'anticipation des objectifs du Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ainsi que pour la concertation engagée avec les représentants des usagers dans la conception et la gestion des aires.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026



Copyright Fleur Sitruk Communication. Parmi les élus présents, Joël Guin président du Grand Avignon et Lucien Stanzione,
sénateur de Vaucluse

Vaucluse, L’épineuse question des gens du voyage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026



Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse ont présidé une des deux commissions consultatives annuelles des Gens du voyage. Objectif ? Prendre en compte leurs besoins et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Cette Commission a été l'objet d'un point d'étape sur la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021 – 2027.

Qui siège à ces commissions ?
Les représentants des associations représentatives des gens du voyage, des services de l'État, du Conseil départemental, des communes, des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de la MSA (Mutualité sociale agricole).

Le Vaucluse dispose de 12 aires d'accueil
dont le stationnement est limité à trois mois et d'une Aire de Grand Passage récemment créée par le Grand Avignon, à Bompas, en face du marché aux puces du samedi matin. A ce propos La préfète a rappelé que «Tout grand passage qui ne se serait pas déclaré pour utiliser l'aire, contreviendrait à la réglementation en vigueur et ne serait pas toléré. La représentante de l'Etat a également invité les collectivités à s'emparer du nouvel équipement qui correspond le mieux au récent phénomène de sédentarisation des gens du voyage : le terrain familial locatif. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026



DR (Archives)

Le terrain familial locatif

Installés dans des zones constructibles, les terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé en vue de l'installation de résidences mobiles à côté de bâtiments en dur. Ils sont destinés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le cas échéant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Les nouvelles règles s'appliquent au plus tard le 1er janvier 2026 pour la création et l'équipement des emplacements.

Un nouvel outil de gouvernance

Un nouvel outil de gouvernance du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage va être créé. Trois groupes de travail vont être créés pour évaluer la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil ; les problématiques de sédentarisation et d'habitat des gens du voyage ; leur accompagnement dans l'accès au droit, à la citoyenneté et à l'autonomie.

MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 novembre 2026



Stade Saint-Jean Isle-sur-la-Sorgue, image d’archives